AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "des Pays de la Loire"
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone nº 66.21.32 Poste 571

Nº 534 AD

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: M. JOURNET

LES TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les traitements d'hiver que les producteurs peuvent exécuter sur les arbres fruitiers ne doivent pas être négligés lorsque les parasites qu'ils sont susceptibles de combattre sont présents. Ces traitements ont, en outre, l'avantage de n'avoir qu'une action faible ou nulle sur la faune auxiliaire dont l'incidence est loin d'être négligeable sur le développement de certains insectes ou acariens nuisibles. Ils peuvent être complétés par des mesures d'hygiène générale qui concernent principalement les maladies cryptogamiques.

1°) Les mesures d'hygiène générale

Elles ont pour but de diminuer le nombre de germes infectieux et sont susceptibles de réduire l'intensité des attaques ultérieures.

- Sur les arbres fruitiers à pépins, on peut profiter de la taille pour supprimer les bois d'un an dont les bourgeons terminaux sont contaminés par l'oïdium du pommier, et les jeunes rameaux atteints par le chancre commun du pommier. Les bois morts, les fruits momifiés doivent également être éliminés. Les chancres situés sur des charpentières doivent être soignés par application d'un produit spécial à base d'oxyquinoléate de cuivre, d'oxyde mercurique ou du mélange d'oxydes de fer, de cuivre, de mercure et de zinc.

- Sur les arbres fruitiers à noyau, très sensibles dans nos régions au Coryneum et au Monilia, en raison des conditions d'humidité que ces champignons rencontrent, il est indispensable de supprimer, au cours de la taille, les fruits momifiés et les rameaux tués.

2°) Les traitements chimiques

Ces traitements ne sont capables de détruire que certains parasites : oeufs d'insectes (pucerons), d'acariens (araignée rouge), cochenilles, éventuellement mousses et lichens, et surtout psylle du poirier. Ces traitements ne se justifient pas dans tous les vergers; pour décider de leur opportunité, les arboriculteurs devront examiner leurs arbres et tenir compte des pullulations d'insectes ou d'acariens qu'ils ont observées au cours de la saison précédente.

Ces traitements doivent être exécutés durant le repos de la végétation. Pour le psylle du poirier, par contre, ils doivent, pour avoir leur pleine efficacité, être effectués à une période précise, fonction de la maturité sexuelle des femelles, et des conditions climatiques.

Ces traitements peuvent s'exécuter avec les produits suivants :

- huiles blanches : dose : 2,5 l. par hl. d'eau, 1,25 l. pour les arbres fruitiers à noyau. Elles sont efficaces contre les cochenilles,

- huiles d'anthracène : dose : 5 l. par hl. d'eau, 3 l. sur les arbres fruitiers à noyau. Elles sont actives sur les oeufs d'insectes, d'acariens et détruisent mousses, lichens et vieilles écorces.

- colorants nitrés et dinoterbe sel d'ammonium : dose : 600 grs de matière active par hl. d'eau. Ils sont efficaces sur les oeufs d'insectes et d'acariens.

.../...

- huiles jaunes : dose : 2 à 3 l. d'une spécialité commerciale. Elles ont une action sur les cochenilles, les oeufs d'insectes et d'acariens.

- oléoparathions, oléomalathions : doses respectives : 1,5 l. et 3 l. d'une spécialité commerciale par hl. d'eau. Ils sont actifs sur les oeufs d'insectes, d'acariens et les cochenilles. Ils s'utilisent au moment du débourrement et jusqu'au stade C 3 de Fleckinger, sur pommier et poirier.

LA LUTTE CONTRE LE PSYLLE DU POIRIER PAR LES TRAITEMENTS D'HIVER

Contrairement à ce qui s'était produit en 1977, les psylles du poirier n'ont pas pris, en 1978, un développement considérable, et les dégâts qu'ils ont occasionnés ont été, à la fois, limités et localisés. Il s'agit toutefois d'insectes dont les arboriculteurs doivent continuer de se méfier, car, l'expérience l'a montré, ils sont susceptibles de se multiplier très rapidement.

Or, pour combattre l'espèce de psylles la plus importante, un traitement d'hiver, effectué au moment opportun, offre un double avantage. Ayant une bonne efficacité, il repousse, souvent tard dans la saison, une éventuelle pullulation et, par conséquent, les traitements spécifiques dirigés contre les psylles, parfois peu aisés à mettre en oeuvre et onéreux. Il n'a pas d'action sur la faune auxiliaire dont le rôle est primordial pour empêcher le développement de ces insectes.

Rappelons que l'insecte hiverne sous forme adulte, sur les poiriers. Les femelles, tôt en hiver, déposent des oeufs qui donnent naissance, au printemps, aux premières larves. Or, les oeufs sont difficiles à détruire, et ce sont les adultes hivernants que les traitements doivent atteindre avant les premières pontes. Par conséquent, pour avoir leur maximum d'efficacité, les applications doivent être exécutées dès que les femelles sont aptes à déposer des oeufs et qu'elles peuvent reprendre leur activité.

L'aptitude à la ponte peut intervenir très tôt, dès la fin de Janvier. Elle ne peut être déterminée qu'en laboratoire ; la Station d'Avertissements donnera, en temps voulu, à ses abonnés, des indications sur ce point. La reprise d'activité, par contre, se produit après que la maturité sexuelle, donc l'aptitude à la ponte ait été atteinte, et lorsque les températures maximales dépassent 10° au cours de deux journées consécutives. Ce n'est que lorsque ces deux conditions sont réunies que l'arboriculteur doit intervenir, très rapidement alors, et seulement s'il a observé la présence de psylles dans ses vergers au cours de l'automne 1978.

Différents produits peuvent être utilisés avec succès, à cette époque, contre les psylles. Ce sont :

- les huiles jaunes à 2 à 3 l. par hl. d'une spécialité commerciale ;
- le D.N.O.C. à 619 gr. de matière active par hl. d'eau ;
- le mélange D.N.O.C. + huile de pétrole : 150 gr. + 2700 gr. de matière active par hl. d'eau ;
- le fenvalérate et la perméthrine : 10 gr. de matière active par hl. d'eau.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des

" PAYS DE LA LOIRE " :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 29 DECEMBRE 1978